MHR *Connexions*

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 11 Numéro 12 *Décembre 2011*

Égalité des chances et absence de discrimination

La diversité et le courage sont au cœur des prix des droits de la personne décernés cette année

À l'occasion de la remise des prix manitobains des droits de la personne, la salle de réception était animée de discussions et de rires, et il régnait une grande fierté et un sentiment réel d'accomplissement. Les deux lauréats de 2011 s'ajouteront à la liste éminente des lauréats précédents qui ont promu les droits de la personne au Manitoba.

Cette année, la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse, prix qui reconnaît les efforts d'un jeune ou d'un groupe de jeunes de moins de 25 ans, a été accordée à Rebekah Enns, qui fréquente le Westgate Mennonite Collegiate. Rebekah a choisi de traiter le sujet de l'homosexualité, en dépit de la controverse que ce sujet provoque dans sa communauté. Dans un acte que sa conseillère en orientation, Donna Peters-Small, a qualifié de « courageux », Rebekah a fondé un groupe Alliance gai/hétéro dans son école.

Marty Dolin, membre du conseil d'administration de l'association des droits et libertés du Manitoba remet à Rebekah Enns la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse. Rebekah a remercié toutes les personnes qui l'ont aidée dans ses efforts, et elle a indiqué que c'est sa conviction que la compréhension mène à l'acceptation qui l'avait conduit à fonder une alliance gai/hétéro dans son école.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne de 2011 visait à reconnaître les employeurs et les syndicats qui ont manifesté un engagement à l'égard des droits de la personne et favorisé ainsi un lieu de travail inclusif et diversifié. En présentant le lauréat de cette année, soit la section locale 832 du syndicat Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, l'ancienne directrice régionale de la Commission canadienne des droits de la personne, Nicole Ritchot, a déclaré que les syndicats ont souvent été à l'avant-garde de la lutte pour la justice sociale et qu'il était gratifiant de voir le président du syndicat, Jeff Traeger, démontrer son leadership et son dévouement en faveur des droits de la personne.

Les prix des droits de la personne sont décernés annuellement à l'occasion de la Journée internationale des droits de

Suite à la page 2

THE MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION — LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA

www.manitobahumanrights.ca

Les droits en question
par Jerry Woods, président

Deux mots influent sur la promotion des droits de la personne, et particulièrement sur les actes d'intimidation qui accompagnent souvent la discrimination. Ces mots sont « acceptation » et « compréhension ».

Selon Rebekah Enns, l'ignorance à l'égard des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres doit céder la place à la compréhension. Elle est convaincue que la voie de l'acceptation passe par la compréhension.

La lauréate de la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse admet qu'elle n'a jamais été victime d'actes d'intimidation, mais elle est très consciente de certaines des conséquences tragiques de ces actes. Elle n'est pas seule à croire que la compréhension mène à l'acceptation, particulièrement lorsqu'il s'agit de certaines actions pour mettre fin à l'intimidation.

L'idée que l'intimidation fait partie de la jeunesse et le point de vue « il faut que jeunesse se passe » n'ont plus cours. Ce changement d'attitude par rapport à l'intimidation a fait que l'on aborde maintenant ce sujet de différentes façons et sur différents fronts. Certaines provinces modifient leurs lois pour tenir compte de la gravité des actes d'intimidation. Et n'oublions pas la voix retentissante des jeunes qui s'expriment! Ce mois-ci, au cours d'un rassemblement anti-intimidation organisé à Toronto, 9 000 élèves ont scandé la promesse de « rendre la vie plus facile ». Dans le cadre d'autres campagnes menées avec succès pour lutter contre l'intimidation, citons le message « ça va aller mieux » lancé par Joel Burns, conseiller municipal à la ville de Fort Worth.

Comme beaucoup de ceux qui sont conscients des conséquences terribles que peut avoir l'intimidation, le conseiller Burns sait bien que les personnes qui sont gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres, ou qui sont perçues comme telles, constituent l'un des groupes le plus souvent ciblés. Les résultats ont été tragiques. Une étude canadienne menée à l'université Concordia a confirmé que les actes d'intimidation liés à l'homophobie accroissent le taux de suicide chez les personnes gaies, lesbiennes et transgenres. James Hubley, âgé de 15 ans et élève du secondaire dans une école d'Ottawa, en est l'une des dernières victimes. Ouvertement gai, et souffrant de dépression et du traitement de ses pairs, James Hubley s'est enlevé la vie le 15 octobre 2011.

Alors, que pouvons-nous faire? Nous pouvons écouter ceux qui sont victimes d'intimidation. Nous pouvons apprécier l'optique de Rebekah Enns et des autres qui veulent remplacer l'ignorance par la compréhension et l'acceptation. Nous pouvons joindre notre voix à celles des jeunes et promettre de « rendre la vie plus facile ». Nous devons tous œuvrer en commun pour comprendre et accepter, et faire que l'intimidation cesse.

Suite de la page 1

l'homme. Cette année, c'est le 8 décembre qu'a eu lieu la réception de remise des prix. Parmi les personnes qui y ont assisté pour féliciter les lauréats de 2011 se trouvaient des membres de leur famille, des amis, des collègues, des enseignants et des défenseurs des droits de la personne.

Dans son introduction, Jerry Woods, président de la Commission des droits de la personne du Manitoba, a souligné qu'en servant de modèles positifs pour d'autres particuliers et organismes, Rebekah Enns et le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce nous inspiraient tous.

En acceptant le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne, Jeff Traeger, président de la section locale 832 de Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), a indiqué que son syndicat « croit que dans la quête d'une société plus équitable, plus saine et plus juste sur les plans économique et social, toute personne doit posséder certains droits inaliénables. »

L'événement annuel est organisé par l'Association canadienne des droits et libertés, la Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba. Les prix reconnaissent le travail engagé en faveur des droits de la personne en but de renforcer les droits des Manitobaines et des Manitobains. Ils sont attribués pour récompenser la promotion du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales.

La Commission des droits de la personne du Manitoba et ses précieux partenaires félicitent les lauréats des prix des droits de la personne de 2011.

La cérémonie de remise des prix commence traditionnellement par l'allumage d'une bougie. Cette année, l'honneur d'allumer la bougie est revenu à Aggie Funk-Unrau. La bougie est devenue un symbole de la lutte pour les droits de la personne dans le monde entier grâce au travail d'Amnestie Internationale. C'est le fondateur d'Amnistie Internationale, Peter Beneson, qui a choisi ce symbole parce que la bougie lui rappelait le proverbe chinois « Mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité. »

Le personnel de la section locale 832 du syndicat TUAC montre fièrement ses certificats de mérite en matière des droits de la personne. Ce syndicat est le seul au Canada a avoir créé et mis en œuvre des cours portant sur la dignité au travail, l'arrêt des actes d'intimidation, le confort culturel et la sensibilisation aux cultures autochtones

Les organismes de protection des droits de la personne demandent aux gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada de s'acquitter de leurs obligations

Pour marquer la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies, le 3 décembre, l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) a rendu publique, aujourd'hui, sa nouvelle brochure intitulée Le Canada et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Rédigée en langage clair, la brochure énonce les droits des personnes handicapées, tels que les a établis la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que les obligations qui reviennent au Canada.

L'ACCCDP demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de remplir leurs obligations. Les recommandations de l'ACCCDP sont variées, allant de créer un bureau responsable des affaires des personnes handicapées, qui serait chargé de mettre en œuvre les dispositions de la Convention, à veiller à disposer des ressources suffisantes pour promouvoir, protéger et surveiller la mise en œuvre de la Convention.

Selon le président, Jerry Woods, bien des règlements systémiques ont tranquillement transformé la vie de nombreuses personnes handicapées.

« La Convention renforce les droits légaux des personnes handicapées, a déclaré Jerry Woods, président de la Commission des droits de la personne du Manitoba, un organisme membre de l'ACCCDP. Les gouvernements devraient se servir de ce document pour élaborer et appliquer leurs propres lois et politiques afin de mieux protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées. Ici, au Manitoba, la Convention a servi de principe directeur pour le règlement intervenu entre le Gouvernement du Manitoba et l'Association pour l'intégration communautaire – Manitoba. »

D'autres règlements bien connus de la Commission des droits de la personne du Manitoba ont aussi renforcé les droits des personnes handicapées. Citons, par exemple, le règlement par médiation de plaintes déposées par deux particuliers contre la Ville de Winnipeg. Ce règlement a entraîné l'installation de signaux sonores permanents aux intersections contrôlées. Mentionnons également le règlement conclu par voie de médiation entre la Alzheimer's Society et le service Handi-Transit.

« Il s'agit là des règlements importants qui ont attiré l'attention du public, a indiqué Jerry Woods. Mais nous avons bien d'autres exemples de règlements concernant la discrimination systémique qui ont tranquillement changé la vie de nombreuses personnes ayant un handicap mental et physique. »

La Convention a été rédigée et adoptée dans un délai record par les Nations Unies, avec l'appui et la participation sans précédent de personnes handicapées, motivées par leur slogan « Rien ne se fera pour nous sans nous ». Le Canada a signé la Convention en 2007 et le Parlement l'a ratifiée en mars 2010.

Visitez le site Web http://www.cashra.ca/fr/default.html pour obtenir une copie de la brochure Le Canada et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes.